

Au sommaire

10 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Sinistre entre la promesse et la vente : subrogation de l'acquéreur au titre de l'assurance du vendeur

Copropriété. Un copropriétaire ne peut demander l'annulation en son entier d'une AG alors qu'il a voté en faveur de certaines résolutions

Urbanisme / Construction. Changement d'usage : prise en compte des spécificités du règlement du PLU de la ville de Paris

13 ENTREPRISE

Liquidation judiciaire. Opposabilité à la procédure de la vente malgré l'absence d'intervention du liquidateur à l'acte notarié

Liquidation judiciaire. Qualification de la créance de réparation demandée par le crédit-bailleur à la suite de la résiliation du contrat

15 FISCAL

Impôt de solidarité sur la fortune. Précisions concernant la déductibilité rétroactive de la dette devenue certaine

Impôt sur le revenu. Incidence de l'échange intercalaire de titres sur la qualification de la somme créditée à la suite d'une réduction de capital

18 PROFESSION

Notaires. Nouveau cycle de création d'offices notariaux : rejet de la demande de suspension du calendrier

À LA Une

Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Très attendue des professionnels du droit, la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été promulguée le 23 mars 2019, après une censure partielle du Conseil constitutionnel. Ce texte lance des réformes structurelles dans de nombreux domaines, aussi bien pénal qu'administratif ou civil, et aura de nombreux impacts sur la pratique notariale.

Réforme de la procédure du divorce contentieux, allègement des conditions de modification du régime matrimonial, révision des critères de détermination des tarifs des professions réglementées et du dispositif des remises, modification de certaines dispositions relatives aux régimes de protection juridique des personnes vulnérables... Telles sont quelques-unes des importantes mesures qui ont été prises. > **LIRE P. 1**